DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 03.047

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003 13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS: M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

M1le BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :M. CAU représenté par Mme COURTIN

Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON

M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES: M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M.SIMONNET.

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 26 Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS Nº1/2003

VOTE : 3 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour permettre le versement du concours financier de la Ville de ROYAN à l'opération Bac Amphidrome pour l'échéance 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative de crédits au titre de l'exercice 2003.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- . Vu l'avis de la Commission des Finances,
- . Aprés en avoir délibéré,

DECIDE :

- De modifier les crédits de l'exercice 2003 par décision modificative Nº1 comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article 657.53 - Fonction 41460 Fonds de concours Organisme public Département

+ 335 388 EUR

RECETTES

Article 002 - Fonction 01 Résultat de fonctionnement reporté 2002 + 335 388 EUR

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire Compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales le 26 mars 2003 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire, Le Directeur Général Adjoint des Services,

H. THOMAS